

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 465

présenté par
M. Breton

ARTICLE 3

À l'alinéa 34, substituer au chiffre :

« quatre »

le chiffre :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est préférable de limiter à deux les représentants des ministères.